

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis du comité de Direction n° 12-2017 – DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 55'000.00 pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte

Madame la Présidente,

La Commission ad hoc s'est réunie le 15 février 2017, sur convocation du Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon, représenté par MM François Debluë et François Roch. De son côté, la commission au complet était composée de Mme Marinella Page et de MM Hermann Blaise, Patrick Bréchon, Antoine Nicolas et Denis Lehoux.

Le projet lui-même nous a été présenté par M. Debluë tandis que M. Roch nous a rafraîchi les idées au sujet du mécanisme DISREN. En effet, le présent préavis rentre dans le cadre de ce système et notre commission a eu l'honneur « d'essayer les plâtres ».

Néanmoins, et après avoir reçu des réponses claires aux questions que nous avons posées, nous avons pu préparer le présent rapport, en soulignant que le contenu du préavis apportait toutes les informations nécessaires, nos questions portant essentiellement sur des points de détail – pour certains membres, nouveauté du sujet obligeant.....

Le projet

La Maison des vins de la Côte est un projet soutenu par le district de Nyon et celui de Morges (à travers l'ARCAM) en vue de promouvoir les crus des douze AOC regroupées sous l'appellation « La Côte » ainsi que les produits du terroir. Après avoir franchi les étapes 1, dite Etude de Faisabilité, et 2, dite Pré-étude, le projet atteint maintenant la phase 3, dite Etude de réalisation.

Phase 3

Il s'agit d'une phase cruciale, portant sur la finalisation des études de réalisation comprenant également la mise à l'enquête. Le coût de cette phase ressort à CHF 255'000.00, dont CHF 55'000.00 à charge du DISREN, montant faisant l'objet du préavis 12-2017. Le solde des coûts induits par cette phase 3 sera supporté par l'Association Maison des vins de la Côte, pour CHF 28'000.00, par la commune porteuse du projet, Mont-sur-Rolle, pour CHF 20'000.00, par l'ARCAM pour CHF 45'000.00 et par des fonds cantonaux et fédéraux, pour le solde de CHF 107'000.00.

Quelques remarques

Le nombre de vigneron·ne·s encaveurs et de domaines viticoles intéressés s'élèverait maintenant à 85 environ pour les deux districts concernés, sur un potentiel de +/- 250. Par ailleurs, nous comprenons que plusieurs communes à caractère viticole (sont appelées communes à caractère viticole celles qui possèdent plus de 5 ha de surface de vignes, critère retenu pour rejoindre le cercle solidaire A), qui ont refusé le DISREN (2 communes ne l'ont pas encore voté) ou qui ne sont pas membres de l'Association régionale, seront approchées durant cette phase de projet pour solliciter leur contribution à ce projet d'importance régionale et qui les concerne directement.

En annexe au préavis, nous a été remise une feuille reprenant les grandes lignes financières du projet, avec indication de la phase en cours et répartition du financement permettant de le mener à bien, du moins en l'état des connaissances au moment de sa mise à jour. Il ressort de ce document la répartition actuellement prévue du coût final, soit la part régionale pour CHF 1'000'000.00, montant financé par la commune de Mont-sur-Rolle pour 36%, le cercle solidaire A pour 54% et le cercle solidaire B pour 10%. Quant au solde de CHF 3'900'000, un financement de tiers interviendra pour la plus grande part, un emprunt venant en complément.

Au niveau du DISREN, l'impact sera de l'ordre de 0.11 point d'impôt sur un total de 0.9 point.

Conclusion

Le projet de « La Maison des vins de la Côte » est le premier présenté à notre Conseil intercommunal dans le cadre d'un financement DISREN.

Après avoir délibéré sur les mérites de cet objet, la Commission ad hoc, dans son unanimité, a acquis la conviction qu'il vaut la peine d'être soutenu et que la somme demandée n'est pas de nature exorbitante, d'une part, et que le projet dans son ensemble rentre bien dans le cadre de la vocation générale de Régionyon, d'autre part.

Aussi, la Commission ad hoc vous recommande-t-elle, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions du préavis 12-2017 et d'accorder le crédit de CHF 55'000.00 pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte.

Fait à Founex le 20 février 2017

Marinella PAGE

Hermann BLAISE

Patrick BRECHON

Antoine NICOLAS

Denis LEHOUX

Rapporteur